

Entreprise

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DDE365A

PUBLIC CONCERNÉ :

Négociateurs, gestionnaires locatifs

NIVEAU

■ Pratique courante

DURÉE

🕒 0.28 jour(s) (2,0 heures)

PRÉREQUIS :

Pas de prérequis exigé. Toutefois, des connaissances de base en matière de baux commerciaux vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION :

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée : support académique et power-point de présentation

MODALITÉS TECHNIQUES :

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS :

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant
Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Focus entreprise : le verdissement du bail commercial et les pièges du décret tertiaire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable :

- Comprendre les enjeux de la rénovation thermique des bâtiments,
- Identifier l'impact de la législation en matière de développement durable sur la rédaction du bail commercial.
- Sécuriser les congés et autres purges de droit de préemption et de préférence.

CONTENU

Introduction : généralités sur le bail commercial et présentation du contexte

La réglementation « verte » relative au bail commercial,

- l'annexe environnementale issue du décret 2011-2058 du 30 décembre 2011
- le décret dit tertiaire, entré en vigueur le 30 octobre 2019

La fiscalité incitative

- le crédit d'impôt « tertiaire »
- le recours au déficit foncier

Le bail vert ou green lease

- l'indice vert
- une répartition contractuelle des travaux énergétiques entre les parties